



## **DES VIOLENCES BASEES SUR LE GENRE AU COURS DU MOIS DE NOVEMBRE 2019**

### **BULLETIN 191**

#### **Une fillette violée en commune Bukeye, province Muramvya**

En date du 28 novembre 2019, sur la colline Rweteto, commune Bukeye, province Muramvya, S.I., âgée de 3 ans a été violée par Gabriel Nibizi, travailleur domestique, originaire de Rubirizi, province Kayanza et résidant actuellement à Rweteto.

#### **Une personne violée en commune Bukeye, province Muramvya**

Une information parvenue à la Ligue Iteka en date du 2 décembre 2019 indique qu'en date du 24 novembre 2019, vers 8 heures du matin, sur la colline Gaharo, commune Bukeye, province Muramvya, D. N., âgée de 18 ans, habitant sur cette même colline, a été violée par Vianney Nimbeshaho, cultivateur. Selon des sources sur place, la victime venait de la collecte d'herbes pour le bétail et a croisé l'auteur du viol, armé d'une serpe. Il a forcé la victime à déposer ses herbes par terre. Il l'a intimidée en lui disant qu'il la tuerait si elle criait et l'a violée.

### **BULLETIN 192**

#### **Une fille violée en commune Mutaho, province Gitega**

Une information parvenue à la Ligue Iteka en date du 9 décembre 2019 indique qu'en date du 28 novembre 2019, le matin, sur la colline et commune Mutaho, province Gitega, D. N., travailleuse domestique, a été violée par son patron, Anatole Mbazumutima, Directeur Communal de l'Enseignement et adjoint du Représentant du parti CNDD-FDD dans la commune Mutaho, au domicile de ce dernier. Selon des sources sur place, le présumé auteur a été arrêté, le même jour et détenu au cachot de la police. La victime a été conduite à l'hôpital par Prosper Manirakiza, enseignant à l'ECOFO Ruganira, ancien membre du parti CNDD-FDD, résidant à Kigwati. Selon les mêmes sources, les responsables provinciaux du parti CNDD-FDD ont tenté de faire libérer le présumé auteur et d'endosser ce crime à des membres du parti CNL mais ils se sont heurtés à l'implication de la Ministre de l'Education, Janvier Ndirahisha. Cependant, Denis, responsable

du parti CNL au niveau communal et Marc Hakizimana, chargé des jeunes du parti CNL à Mutaho et Prosper Manirakiza, ont été arrêtés le 29 novembre 2019. Denis et Marc Hakizimana ont été libérés le même jour tandis que Prosper a été transféré à la prison de Gitega en date du 11 décembre 2019.

### **BULLETIN 193**

#### **Une fillette violée en commune Bukeye, province Muramvya**

Une information parvenue à la Ligue Iteka en date du 16 décembre 2019 indique qu'en date du 14 décembre 2019, sur la colline Kigereka, commune Bukeye, province Muramvya, P.I., âgée de 4 ans, a été violée par Arsène Niyongabire, âgé de 17 ans, conducteur de taxi-vélo. Selon des sources sur place, la victime a été violée chez le présumé auteur.

#### **Un homme blessé par sa femme en commune et province Rutana**

En date du 18 décembre 2019, vers 20 heures, sur la colline, zone, commune et province Rutana, Eduard Barantandikiye, âgé de 59 ans, a été battu et blessé sur sa bouche à l'aide d'un marteau par sa femme Delphine Barihuta, âgée de 43 ans. Elle a accusé son mari d'entretenir des concubines et lui a obligé de rentrer tous les jours avant 20 heures sinon le mari est battu par sa femme à coups de bâton.

### **BULLETIN 194**

#### **Une fillette violée en commune Rutegama, province Muramvya**

Une information parvenue à la Ligue Iteka en date du 23 décembre 2019 indique qu'en date du 15 décembre 2019, A.I., âgée de 4 ans, a été violée au domicile familial, par Patrick Niyonsenga, âgé de 20 ans, originaire de la colline Munanira, commune Rutegama, province Muramvya.

#### **Une femme battue par son mari en commune Musongati, province Rutana**

En date du 27 décembre 2019, sur la colline Buhinga, zone et commune Musongati, province Rutana, Collette Nibigira, âgée de 33 ans, a été battue et renvoyée par son mari Félicien Ndayizeye, âgé de 38 ans. Selon des sources sur place, la cause de ces violences est que Collette a empêché son mari de vendre une partie de leur propriété foncière sans son aval. Selon les mêmes sources, cette femme a accusé son mari d'entretenir une concubine de la localité.